
**Nombre de
membres en
exercice : 27**

**Séance du mercredi 20 mars 2019
à 18 heures - salle du Conseil Municipal**

Présents : 21

L'an deux mille dix-neuf et le vingt mars l'assemblée régulièrement convoquée le 12 mars 2019, s'est réunie sous la présidence de Jean Claude RYLKO.

Votants : 25

Présents : Roger BEAUXEROIS, Jean Claude BERTRAND, Erika BOUROTTE, Francois CARNEIRO, Marie Christine CAUSIN, Severine DEBAIR, Francine DUWOYE, Michel FAYS, Isabelle GANAN, Victor GEORGE, Elisabeth GUERQUIN, Jean Michel GUYOT, Fabrice KENNEL, Christiane PERRIN, Genevieve QUENIN, Jean Claude RYLKO, Emmanuelle SIMON, Marie Helene SIMON, Jean THOMAS, Benedicte VIARD, Rene PREVOST

Représenté (es) :

Sabrina CHARVET par Michel FAYS, Ghislain DESSEILLE par Jean Claude BERTRAND, Myriam MUNIER par Isabelle GANAN, Jean-Claude PUGIBET par Marie Helene SIMON

Excusé (es) :

Absent (es) :

Marc BUSSEZ, Valerie NOEL

Secrétaire de séance : Jean Michel GUYOT

Formalités de publicité effectuées le 22 mars 2019

CORRESPONDANCES DIVERSES

M. le Maire donne connaissance de courriers de remerciements reçus :

- du Secours Catholique pour l'aide apportée à l'occasion de la Collecte Nationale de novembre 2018 (autorisation d'affichage)
- de l'association Ter'Email pour l'attribution de la subvention 2019.



PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Programmation 2019

Par courrier du 11 octobre 2018, Monsieur le Président du Conseil Départemental demande le ou les projets que la Commune de Ligny-en-Barrois souhaite réaliser en 2019 et pouvant être retenu(s) au titre de la programmation 2019 du produit des amendes de police.

Conformément à l'article R.2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les travaux d'investissement recevables au titre du présent programme, sont les suivants :

- opérations d'aménagement de sécurité,
- étude et mise en œuvre de plan de circulation,
- parking pour bus,
- parking pour véhicules légers,
- opérations de signalisation horizontale et verticale.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- ***de proposer l'inscription dans les dossiers subventionnés, au titre du produit des amendes de police, le dossier suivant :***
 - * ***Aménagement de zones de rencontre au centre-ville de Ligny-en-Barrois.***
- ***de demander, pour aider au financement de ce projet, l'attribution d'une subvention au titre de la programmation 2019 du produit des amendes de police.***



DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Remplacement de la porte d'entrée de la Tour du Luxembourg

Ce projet de travaux d'entretien à réaliser nécessite la constitution d'un dossier de demande de subvention auprès de la **Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine**.

Le montant de l'opération est estimé à **1 601,00 € HT** soit **1 921,20 € TTC**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à prendre contact avec cet organisme financeur et à constituer le dossier correspondant de demande de subvention, à savoir :

- **Remplacement de la porte d'entrée de la Tour du Luxembourg.**

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- **d'approuver ce projet et la constitution du dossier de demande de subvention concernant les travaux envisagés, énoncés ci-dessous :**
 - **Remplacement de la porte d'entrée de la Tour du Luxembourg ;**
- **de s'engager à faire réaliser les travaux conformément au devis s'élevant à 1.601 euros HT ;**
- **d'approuver le plan de financement joint au dossier ;**
- **de demander que ce projet bénéficie d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Lorraine ;**
- **d'informer que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au budget 2019 ;**
- **d'autoriser le Maire à signer les conventions, marchés et autres pièces correspondant à la réalisation de ce projet.**



DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Réparation de la charpente et couverture de l'Eglise Notre-Dame des Vertus

Ce projet de travaux d'entretien à réaliser nécessite la constitution d'un dossier de demande de subvention auprès de la **Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine**.

Le montant de l'opération est estimé à **6.496,45 € HT** soit **7.795,74 € TTC**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à prendre contact avec cet organisme financeur et à constituer le dossier correspondant de demande de subvention, à savoir :

- **Réparation de la charpente et couverture de l'Eglise Notre-Dame des Vertus.**

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- **d'approuver ce projet et la constitution du dossier de demande de subvention concernant les travaux envisagés, énoncés ci-dessous :**
 - **Réparation de la charpente et couverture de l'Eglise Notre-Dame des Vertus ;**
- **de s'engager à faire réaliser les travaux conformément au devis s'élevant à 6.496,45 € HT ;**
- **d'approuver le plan de financement joint au dossier ;**
- **de demander que ce projet bénéficie d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Lorraine ;**
- **d'informer que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont inscrits au budget 2019 ;**
- **d'autoriser le Maire à signer les conventions, marchés et autres pièces correspondant à la réalisation de ce projet.**



DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Etude préalable relative à la conception d'un caisson pour la remise en place de la toile représentant Notre-Dame des Vertus

Cette étude à mener nécessite la constitution d'un dossier de demande de subvention auprès de la **Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine**.

Le montant de l'étude est estimé à **1 400 € HT** soit **1 680 € TTC**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à prendre contact avec cet organisme financeur et à constituer le dossier correspondant de demande de subvention.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- **d'approuver ce projet et la constitution du dossier de demande de subvention concernant l'étude préalable relative à la conception d'un caisson pour la remise en place de la toile représentant Notre-Dame des Vertus ;**
- **de s'engager à faire réaliser cette étude conformément au devis s'élevant à 1.400 € HT ;**
- **d'approuver le plan de financement joint au dossier ;**
- **de demander que ce projet bénéficie d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;**

- *d'informer que les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude sont inscrits au budget 2019 ;*
- *d'autoriser le Maire à signer tout document correspondant à la réalisation de ce projet.*



DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU GIP OBJECTIF MEUSE

Travaux de voirie, de sécurité et d'accessibilité

Les projets de travaux d'investissement à réaliser nécessitent la constitution d'un dossier de demande de subvention auprès du Groupement d'Intérêt Public Objectif Meuse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à prendre contact avec cet organisme et à constituer le dossier de demande de subvention correspondant à divers travaux de voirie, de sécurité et d'accessibilité dans les rues suivantes :

- Rues Labarre, des Glacis, Sainte-Marguerite
- Rue des Etats-Unis (entrée de ville)
- Rue Mélusine (trottoirs)
- Chemin des Alouettes
- Chemin piétonnier rue des Buttes
- Rue Bontems
- Chemin Sous-Bellevue
- Chemin piétonnier rue du Général de Gaulle
- Sentier des Plantes
- Allées du cimetière Nord
- Revêtement de la structure multisports (quartier des Aouisses)
- Mises aux normes PMR dans diverses rues (accessibilité).

Par manque d'éléments (dont le plan de financement), ce dossier incomplet est reporté à une prochaine séance.



DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA FUCLEM, EDF COLLECTIVITÉS, GIP OBJECTIF MEUSE

Rénovation de l'éclairage public rue des Etats-Unis

Dans le but de réaliser des économies d'énergie, il est prévu de remplacer les luminaires d'éclairage public présents rue des Etats-Unis par des luminaires à technologie led.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter une subvention auprès de la FUCLEM (Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse) à laquelle la Commune adhère depuis 1997 ;
- de solliciter une subvention auprès d'EDF Collectivités, dans le cadre des fonds d'accompagnement de Bure ;

- de solliciter une subvention auprès du GIP Objectif Meuse, au titre de la mesure 7.03 « Aide à la maîtrise de l'énergie et à la transition énergétique » de son programme d'activités.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- *de confirmer son accord pour la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage public rue des Etats-Unis ;*
- *d'approuver la constitution des dossiers de subventions ainsi que le plan de financement joint aux dossiers ;*
- *de solliciter auprès de la FUCLEM une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation de ces travaux ;*
- *de solliciter auprès d'EDF Collectivités une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation de ces travaux ;*
- *de solliciter auprès du GIP Objectif Meuse une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation de ces travaux ;*
- *de solliciter auprès du Pays Barrois un accompagnement technique ;*
- *d'informer que les crédits permettant la réalisation de ces travaux sont inscrits au Budget Primitif 2019 ;*
- *d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à la réalisation de ces travaux.*



CONVENTIONS DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Autorisation de signature

Par courriers des 19 février et 1^{er} mars 2019, TOPO ETUDES, bureau d'études chargé par ENEDIS, a transmis deux conventions de servitudes relatives au raccordement électrique d'un parc éolien sur le territoire de Ligny-en-Barrois pour la pose de câbles Haute Tension souterrains sur 210 mètres et 3 mètres.

Les parcelles concernées par cette servitude relèvent du domaine privé communal et sont cadastrées AR 58, AR 142, AR 144 et AR 147 (Lieudit « Derrière le Parc ») et AC 597 (lieudit « Le Grand Cerf ») à Ligny-en-Barrois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions de servitudes avec ENEDIS (jointes en annexes) pour les réseaux ci-dessus indiqués.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- **d'autoriser le Maire à signer avec ENEDIS les conventions de servitudes relatives au projet de raccordement électrique d'un parc éolien sur le territoire de Ligny-en-Barrois pour la pose de câbles Haute Tension souterrains sur 210 mètres, pour les parcelles cadastrées AR 58, AR 142, AR 144 et AR 147 (lieudit « Derrière le Parc) et sur 3 mètres pour la parcelle cadastrée AC 597 (lieudit « Le Grand Cerf ») à Ligny-en-Barrois.**



CONVENTION POUR LE TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC NATIONAL VERS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PORTION DE LA RN 135

Autorisation de signature

Monsieur le Maire expose à l'assemblée Municipale le projet de déclassement du domaine public Etat de la section de la RN135 (rue Leroux et rue des Etats-Unis) entre les PR 14+500 et 14+1200 et de son reclassement dans le domaine public communal (convention jointe en annexe).

En effet, dans un souci de cohérence et d'optimisation de la gestion du domaine public, il apparaît opportun de procéder au transfert de cette section de la RN135 du domaine public Etat vers le domaine public communal, afin de permettre à la commune de Ligny-en-Barrois de gérer l'ensemble des travaux urbains et de réfection de la chaussée sur la section considérée, y compris l'éventuel désamiantage des enrobés.

Le transfert de domanialité sera effectué moyennant le versement par l'Etat d'une « soulte libératoire » d'un montant de 1.000.000 d'euros (un million d'euros) à titre d'indemnisation des travaux de réfection de chaussée.

Interventions :

M. BEAUXEROIS : D'habitude, les transferts de voirie sont réalisés après réfection par les services de l'Etat. De plus, il faudrait peut-être attendre la réalisation concrète du nouvel échangeur de la RN135.

M. GUYOT : On profite de l'inscription par l'Etat de cette somme à son budget, pour récupérer la maîtrise d'ouvrage de la rue Leroux et de la rue des Etats-Unis afin de réaliser les travaux de rénovation du centre-ville.

Mme SIMON et M. BEAUXEROIS : ce choix est une aberration ; en effet les travaux auraient coûté moins chers à l'Etat s'il les avait faits lui-même. Aucune collectivité ne fait ce type de choix, on laisse toujours l'Etat rénover son patrimoine avant de le récupérer.

Mme VIARD : fait état d'une opération identique sur une autre ville française.

M. GUYOT : M. le Maire a mis la pression sur les services de l'Etat pour que cette voirie soit refaite, donc on a fait avancer le dossier qui était initialement prévu après la mise en route du contournement de la RN 135 Tronville/Ligny dans environ 5 ans.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à la majorité

**(5 VOIX CONTRE : Mmes BOUROTTE, PERRIN, SIMON M-H
M. BEAUXEROIS et M. PUGIBET par procuration)**

- **d'accepter le déclassement du domaine public Etat de la section de la RN 135 entre les PR 14+500 et 14+1200 et de son reclassement dans le domaine public communal moyennant le versement par l'État d'une soulte libératoire d'un montant de 1.000.000 d'euros (un million d'euros) ;**
- **d'autoriser Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.**



DÉPENSES DE LA COLLECTIVITÉ POUVANT ETRE PAYÉES SANS ORDONNANCEMENT OU SANS ORDONNANCEMENT PRÉALABLE

VU l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 32 et 33 ;

VU l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25,26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- **d'autoriser la Trésorerie de Ligny-en-Barrois à payer sans ordonnancement :**
 - ✓ **les excédents de versement**
- **d'autoriser la Trésorerie de Ligny-en-Barrois à payer sans ordonnancement préalable les dépenses des organismes ci-dessous :**
 - ✓ **les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avance ;**
 - ✓ **le remboursement d'emprunts ;**
 - ✓ **le remboursement de lignes de trésorerie ;**
 - ✓ **les abonnements et consommations de carburant ainsi que les péages autoroutiers ;**
 - ✓ **les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives aux courriers ;**
 - ✓ **les prestations d'aide sociale et de secours ;**
 - ✓ **les dépenses qui sont réglées par prélèvement bancaire en application de l'arrêté du 24 décembre 2012.**
- **d'autoriser la Trésorerie de Ligny-en-Barrois à payer avant service fait :**

- ✓ *les locations immobilières ;*
- ✓ *les achats d'ouvrages et de publications ;*
- ✓ *les droits d'inscription à des colloques, formations et événements assimilés ;*
- ✓ *les prestations de voyage ;*
- ✓ *les fournitures auprès de prestataires étrangers lorsque le contrat le prévoit ;*
- ✓ *les achats réalisés sur internet par l'intermédiaire d'une régie d'avances ;*
- ✓ *l'acquisition d'un bien par voie de préemption ou dans les conditions définies à l'article L.211-5 du Code de l'Urbanisme.*



EFFACEMENT D'UNE DETTE SUITE À DÉCISION DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE LA BANQUE DE FRANCE, DES PARTICULIERS DE LA MEUSE

Budget Principal

VU la décision de la Commission de Surendettement de la Banque de France prononçant une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à l'encontre de la débitrice, en date du 20/12/2018 (nom et adresse dans tableau joint en annexe) ;

VU le courrier de la Trésorière de Ligny-en-Barrois en date du 19 février 2019 sollicitant l'effacement de la dette de cette personne au détriment de la Commune de Ligny-en-Barrois ;

Le Maire expose que l'intéressée avait, au profit de la Commune, une dette d'une valeur globale de 578,44 euros, correspondant à des factures de « cantine-garderie » non réglées pour la période de novembre 2017 à juillet 2018.

Suite à la décision de la Commission de Surendettement de la Banque de France, la Commune se trouve dans l'obligation d'effacer cette dette.

Invité à se prononcer,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- *d'approuver l'effacement de la dette de ce créancier d'un montant global de 578,44 euros, par l'émission d'un mandat à l'article 6542 « pertes sur créances irrécouvrables : créances éteintes ».*



COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2018

A) - Approbation Compte « Principal »

Le Conseil Municipal, après avoir élu à l'unanimité M. BERTRAND, Adjoint aux Finances, comme Président pour cette partie de la séance.

Interventions :

M. BEAUXEROIS : Je constate qu'on nous avait vendu le dossier de vidéo-surveillance avec un haut niveau de subvention, or ce n'est pas du tout le cas.

M. GUYOT : Entre-temps, il y a eu un désengagement de l'Etat sur les fonds FIPD, puis un transfert de gestion vers le Préfet de Région.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal

APPROUVE
à l'unanimité

- **le Compte de Gestion 2018, puis le Compte Administratif 2018, arrêtés aux chiffres inscrits ci-après :**

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2018

(avec restes à réaliser)

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	1 489 657,36 €	3 861 649,72 €	5 351 307,08 €
	Titres de recettes émis*	688 635,15 €	3 402 045,65 €	4 090 680,80 €
	Restes à réaliser	414 987,00 €		414 987,00 €
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	1 484 157,36 €	3 861 649,72 €	5 345 807,08 €
	Mandats émis*	794 439,32 €	3 318 096,56 €	4 112 535,88 €
	Restes à réaliser	302 973,06 €		302 973,06 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit	-105 804,17 €	83 949,09 €	-21 855,08 €
	Reste à réaliser (C-G) Excédent (G-C) Déficit	112 013,94 €		112 013,94 €
RESULTAT REPORTE	Excédent		551 347,30 €	345 624,87 €
	Déficit	-205 722,43 €		
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté) Excédent		635 296,39 €	435 783,73 €
	Déficit	-199 512,66 €		

* Après déduction des annulations de mandats et titres

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2018

(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	-205 722,43 €		-105 804,17 €	-311 526,60 €
Fonctionnement	871 623,76 €	320 276,46 €	83 949,09 €	635 296,39 €
TOTAL	665 901,33 €	320 276,46 €	-21 855,08 €	323 769,79 €

B) - Approbation Compte « Forêt Communale »

Le Conseil Municipal, après avoir élu à l'unanimité M. BERTRAND, Adjoint aux Finances, comme Président pour cette partie de la séance,

et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal

APPROUVE
à l'unanimité

- ***le Compte de Gestion 2018, puis le Compte Administratif 2018, arrêtés aux chiffres inscrits ci-après :***

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2018

(avec restes à réaliser)

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	60 773,50 €	139 089,45 €	199 862,95 €
	Titres de recettes émis*	0,00 €	27 788,54 €	27 788,54 €
	Restes à réaliser	0,00 €		0,00 €
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	60 773,50 €	139 089,45 €	199 862,95 €
	Mandats émis*	0,00 €	13 819,19 €	13 819,19 €
	Dépenses engagées non mandatées	0,00 €		0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit	0,00 €	13 969,35 €	13 969,35 €
	Reste à réaliser (C-G) Excédent (G-C) Déficit	0,00 €		0,00 €
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit	49 773,50 €	118 889,45 €	168 662,95 €
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté) Excédent Déficit	49 773,50 €	132 858,80 €	182 632,30 €

* Après déduction des annulations de mandats et titres

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2018

(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	49 773,50 €		0,00 €	49 773,50 €
Fonctionnement	118 889,45 €	0,00 €	13 969,35 €	132 858,80 €
TOTAL	168 662,95 €	0,00 €	13 969,35 €	182 632,30 €

C) Approbation Compte « Lotissement Les Capucins-Hauts »

Le Conseil Municipal, après avoir élu à l'unanimité M. BERTRAND, Adjoint aux Finances, comme Président pour cette partie de la séance,

et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal

APPROUVE
à l'unanimité

- **le Compte de Gestion 2018, puis le Compte Administratif 2018, arrêtés aux chiffres inscrits ci-après :**

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2018

(avec restes à réaliser)

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	181 971,78 €	93 878,95 €	275 850,73 €
	Titres de recettes émis*	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €		0,00 €
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	181 971,11 €	93 878,95 €	275 850,06 €
	Mandats émis*	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Dépenses engagées non mandatées	0,00 €		0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reste à réaliser (C-G) Excédent (G-C) Déficit	0,00 €		0,00 €
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit	-93 092,83 €	0,67 €	-93 092,16 €
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté)			
	Excédent Déficit	-93 092,83 €	0,67 €	-93 092,16 €

* Après déduction des annulations de mandats et titres

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2018

(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	-93 092,83 €		0,00 €	-93 092,83 €
Fonctionnement	0,67 €	0,00 €	0,00 €	0,67 €
TOTAL	-93 092,16 €	0,00 €	0,00 €	-93 092,16 €

D) Approbation Compte « CCAS »

Le Conseil Municipal, après avoir élu à l'unanimité M. BERTRAND, Adjoint aux Finances, comme Président pour cette partie de la séance,

et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal

prend note de l'approbation par le Conseil d'Administration du CCAS

- *du Compte de Gestion 2018, puis du Compte Administratif 2018, arrêtés aux chiffres inscrits ci-après :*

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2018

(avec restes à réaliser)

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prevision budgétaire totale	387,00 €	83,81 €	470,81 €
	Titres de recettes émis*	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	387,00 €	83,81 €	470,81 €
	Engagements	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Mandats émis*	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Dépenses engagées non mandatées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reste à réaliser (C-G) Excédent (G-C) Déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit	387,00 €	83,81 €	470,81 €
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté) Excédent Déficit	387,00 €	83,81 €	470,81 €

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2018

(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	387,00 €		0,00 €	387,00 €
Fonctionnement	83,81 €	0,00 €	0,00 €	83,81 €
TOTAL	470,81 €	0,00 €	0,00 €	470,81 €

Présentation consolidée des COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

	CA précédent	Budget voté	CA 2018	RàR2018	Résultats
--	--------------	-------------	---------	---------	-----------

Ville

Investissement	Dépenses	430 346,76 €	1 484 157,36 €	794 439,32 €	302 973,06 €	
	Recettes	354 908,42 €	1 489 657,36 €	688 635,15 €	414 987,00 €	-105 804,17 €
Fonctionnement	Dépenses	3 359 983,40 €	3 861 649,72 €	3 318 096,56 €		
	Recettes	3 537 640,62 €	3 861 649,72 €	3 402 045,65 €		83 949,09 €

Forêt

Investissement	Dépenses	18 007,35 €	60 773,50 €	0,00 €	0,00 €	
	Recettes	107,00 €	60 773,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	11 937,74 €	139 089,45 €	13 819,19 €		
	Recettes	44 064,09 €	139 089,45 €	27 788,54 €		13 969,35 €

Lotissement "Les Capucins Hauts"

Investissement	Dépenses	0,00 €	181 971,11 €	0,00 €	0,00 €	
	Recettes	0,00 €	181 971,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	0,00 €	93 878,95 €	0,00 €		
	Recettes	0,00 €	93 878,95 €	0,00 €		0,00 €

Total 1

Investissement	Dépenses	448 354,11 €	1 726 901,97 €	794 439,32 €	302 973,06 €	
	Recettes	355 015,42 €	1 732 402,64 €	688 635,15 €	414 987,00 €	-105 804,17 €
Fonctionnement	Dépenses	3 371 921,14 €	4 094 618,12 €	3 331 915,75 €		
	Recettes	3 581 704,71 €	4 094 618,12 €	3 429 834,19 €		97 918,44 €

CCAS (pour mémoire en cours de fermeture)

Investissement	Dépenses	0,00 €	387,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Recettes	0,00 €	387,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	0,00 €	83,81 €	0,00 €		
	Recettes	0,00 €	83,81 €	0,00 €		0,00 €

CDE

Investissement	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	12 634,22 €	24 499,48 €	12 770,38 €		
	Recettes	10 633,00 €	24 499,48 €	16 286,00 €		3 517,62 €

Total 2

Investissement	Dépenses	0,00 €	387,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Recettes	0,00 €	387,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	12 634,22 €	24 583,29 €	12 770,38 €		
	Recettes	10 633,00 €	24 583,29 €	16 286,00 €		3 517,62 €

Total 1 + 2

Investissement	Dépenses	448 354,11 €	1 727 289,97 €	704 439,32 €	302 673,08 €	
	Recettes	356 016,42 €	1 732 789,97 €	698 635,15 €	414 687,00 €	-106 804,17 €
Résultat avec Restes à réaliser						6 209,77 €
Fonctionnement	Dépenses	3 384 556,36 €	4 119 201,41 €	3 344 686,13 €		
	Recettes	3 598 337,71 €	4 119 201,41 €	3 446 122,19 €		101 438,06 €

E) - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2018

Conformément à l'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995, tendant à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, le tableau récapitulatif des acquisitions et cessions effectuées par la Commune en 2018 a été joint à la note de synthèse.

Il est rappelé que ce tableau est produit en annexe du Compte Administratif de la même année.



AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018

Le préalable à toute affectation est le vote du compte administratif. C'est par ce vote que l'assemblée délibérante constate et arrête les résultats de l'exécution du budget.

La délibération d'affectation du résultat porte sur le seul résultat de la section d'exploitation. Le résultat d'investissement, quel qu'en soit le signe, fait l'objet d'un report pur et simple.

L'affectation ne concerne que les excédents d'exploitation. Il s'agit des excédents de l'exercice complétés, des excédents reportés ou diminués, des déficits antérieurs. C'est donc l'excédent net cumulé d'exploitation qui donne lieu à affectation.

L'affectation vise à réaliser effectivement l'autofinancement prévu en inscrivant en réserve le montant nécessaire à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement. En affectant l'excédent d'exploitation, l'assemblée délibérante couvre le besoin d'autofinancement de la section d'investissement.

Lorsque l'excédent d'exploitation est supérieur au besoin de financement qui apparaît en section d'investissement, l'assemblée dispose d'une option :

- soit elle affecte également le surplus en section d'investissement, ce qui permet de financer des dépenses d'investissement ;
- soit elle maintient le surplus en section d'exploitation afin de financer des dépenses d'exploitation.

La reprise des résultats au budget de l'exercice N + 1 ne peut se faire qu'après la décision d'affectation du résultat de l'exercice N.

Ayant voté précédemment le compte administratif, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'affectation des résultats 2018.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- **de procéder à l'affectation des résultats du « Budget Principal », conformément au tableau ci-après :**

Budget « Principal »

Affectation des Résultats	En euros
Résultat de fonctionnement – Exercice 2018	83 949,09
Résultats antérieurs reportés	551 347,30
Résultat cumulé de clôture : Section de fonctionnement – Compte Administratif 2018	635 296,39
Besoin de financement d'investissement cumulé : Budget Primitif 2019 – Compte 001 - Dépenses	311 526,60
Excédent d'investissement cumulé : Budget Primitif 2019 – Compte 001 - Recettes	0,00
Excédent Restes à réaliser d'investissement 2018	112 013,94
Besoin total de financement d'investissement Excédent de fonctionnement capitalisé Budget Primitif 2019 – Compte 1068 - Recettes	199 512,66
Excédents d'exploitation supérieurs au besoin de financement ci-dessus défini	435 783,73
Excédents antérieurs reportés : Section de fonctionnement Budget Primitif 2019 – Compte 002 - Recettes	435 783,73

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe « Forêt Communale », conformément au tableau ci-après :

Budget annexe « Forêt Communale »

Affectation des Résultats	En euros
Résultat de fonctionnement – Exercice 2018	13 969,35
Résultats antérieurs reportés	118 889,45
Résultat cumulé de clôture : Section de fonctionnement – Compte Administratif 2018	132 858,80
Excédent de financement investissement cumulé : Budget Primitif 2019 – Compte 001 - Recettes	49 773,50
Déficit de financement : Restes à réaliser d'investissement 2018	0,00
Besoin total de financement d'investissement Excédent de fonctionnement capitalisé : Budget Primitif 2019 – Compte 1068 – Recettes	0,00
Excédent d'exploitation supérieur au besoin de financement ci-dessus	132 858,80
Excédents antérieurs reportés – Budget Primitif 2019 – Compte 002 Fonctionnement recettes	132 858,80
Excédent de financement des sections de fonctionnement et d'investissement à reverser au budget principal au budget primitif 2019 – Compte 6522	0,00

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe « Lotissement Les Capucins-Hauts », conformément au tableau ci-après :

Budget « Lotissement Les Capucins-Hauts »

Affectation des Résultats	En euros
Résultat de fonctionnement – Exercice 2018	0,00
Résultats antérieurs reportés	0,67
Résultat cumulé de clôture : Section de fonctionnement – Compte Administratif 2018	0,67

Besoin de financement section d'investissement Budget Primitif 2019 – Compte 001 – Dépenses	93 092,83
Excédent de financement : Restes à réaliser d'investissement 2018	181 971,11
Besoin total de financement d'investissement Excédent de fonctionnement capitalisé : Budget Primitif 2019 - Compte 1068 - Recettes	0,00
Excédent d'exploitation supérieur au besoin de financement ci-dessus	0,67
Excédents antérieurs reportés – Budget Primitif 2019 – Compte 002 Fonctionnement recettes	0,67

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal
prend note de l'approbation par le Conseil d'Administration du CCAS

- **de l'affectation des résultats du budget « CCAS », conformément au tableau ci-après :**

Budget « CCAS »

Affectation des Résultats	En euros
Résultat de fonctionnement – Exercice 2018	0,00
Résultats antérieurs reportés	83,81
Résultat cumulé de clôture : Section de fonctionnement – Compte Administratif 2018	83,81
Excédent de financement section d'investissement Budget Primitif 2019 – Compte 001 – Recettes	387,00
Déficit de financement : Restes à réaliser d'investissement 2018	0,00
Excédent d'exploitation supérieur au besoin de financement ci-dessus	83,81
Excédents antérieurs reportés – Budget Primitif 2019 – Compte 002 Fonctionnement recettes	83,81
Besoin total de financement d'investissement Excédent de fonctionnement capitalisé : Budget Primitif 2019 - Compte 1068 - Recettes	0,00



BUDGETS PRIMITIFS 2019

M. BERTRAND, Adjoint aux Finances, présente en détail le projet de budget.

Interventions :

M. BEAUXEROIS : Pourquoi n'apparaît pas au budget les dépenses de la rue Leroux et de la Rue des Etat-Unis ?

M. RYLKO : Ces travaux feront l'objet d'une Décision Modificative, y compris la recette de 1 million d'euros liée à la soulte.

M. BEAUXEROIS : Nous ne voterons pas pour le budget car il ne correspond pas aux enjeux de la Ville (habitat, espaces publics). C'est du bricolage, cela ne permettra pas le redressement de la Ville et cela n'appuie pas les perspectives nouvelles liées au rebond d'activités d'Evobus et au développement de CIGÉO. Rien n'est fait pour attirer de nouveaux habitants.

M. RYLKO : je ne suis pas surpris de votre intervention, mais je ne souhaite pas polémiquer sachant que vous ressortez les mêmes arguments chaque année.

A) - Budget « Principal »

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à la majorité

(5 VOIX CONTRE : Mmes BOUROTTE, PERRIN et SIMON M-H
M. BEAUXEROIS et M. PUGIBET par procuration)

- **d'approuver le présent budget 2019 :**
 - **au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,**
 - **au niveau des opérations individualisées et au niveau des chapitres pour les autres dépenses, en section d'investissement.**

B) - Budget « Forêt Communale »

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- **d'approuver le présent budget 2019 :**
 - **au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,**
 - **au niveau des opérations individualisées et au niveau des chapitres pour les autres dépenses, en section d'investissement.**
-

C) - Budget « Lotissement Les Capucins-Hauts »

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à la majorité

(5 VOIX CONTRE : Mmes BOUROTTE, PERRIN et SIMON M-H
M. BEAUXEROIS et M. PUGIBET par procuration)

• *d'approuver le présent budget 2019 :*

- *au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,*
- *au niveau des opérations individualisées et au niveau des chapitres pour les autres dépenses, en section d'investissement.*

Présentation consolidée des BUDGETS PRIMITIFS 2019

	Budget précédent	R à R 2018	Ouvertures nouvelles	Budget total
--	------------------	------------	----------------------	--------------

Ville

Investissement	Dépenses	1 484 157,36 €	302 973,06 €	1 211 087,10 €	1 514 080,16 €
	Recettes	1 489 657,36 €	414 987,00 €	1 099 073,16 €	1 514 080,16 €
Fonctionnement	D et R	3 861 649,72 €	0,00 €	3 780 446,43 €	3 780 446,43 €

Forêt

Investissement	Dépenses	80 773,50 €	0,00 €	80 773,50 €	80 773,50 €
	Recettes	80 773,50 €	0,00 €	80 773,50 €	80 773,50 €
Fonctionnement	D et R	139 089,45 €	0,00 €	154 658,80 €	154 658,80 €

Lotissement "Les Capucins Hauts"

Investissement	Dépenses	181 971,11 €	0,00 €	181 971,11 €	181 971,11 €
	Recettes	181 971,78 €	0,00 €	181 971,11 €	181 971,11 €
Fonctionnement	D et R	93 878,95 €	0,00 €	93 878,95 €	93 878,95 €

Total 1

Investissement	Dépenses	1 726 901,97 €	302 973,06 €	1 473 831,71 €	1 776 804,77 €
	Recettes	1 732 402,64 €	414 987,00 €	1 361 817,77 €	1 776 804,77 €
Fonctionnement	D et R	4 094 618,12 €	0,00 €	4 028 984,18 €	4 028 984,18 €

CCAS (pour mémoire en cours de fermeture)

Investissement	Dépenses	387,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	387,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	D et R	83,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CDE

Investissement	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	D et R	24 499,48 €	0,00 €	27 331,10 €	27 331,10 €

Total 2

Investissement	Dépenses	387,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	387,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	D et R	24 583,29 €	0,00 €	27 331,10 €	27 331,10 €

Total 1 + 2

Investissement	Dépenses	1 727 268,97 €	302 973,06 €	1 473 831,71 €	1 776 804,77 €
	Recettes	1 732 769,64 €	414 987,00 €	1 381 817,77 €	1 776 804,77 €
Fonctionnement	D et R	4 119 201,41 €	0,00 €	4 056 315,28 €	4 056 315,28 €

D) – Informations sur exécution des marchés : soldés ou en cours d'exécution en 2018

Le Conseil Municipal prend connaissance des informations sur l'exécution des marchés comme transcrit dans le tableau joint en annexe.

E) – Informations sur marchés 2018 supérieurs à 3 000 € HT

Le Conseil Municipal prend connaissance des informations sur ces marchés comme transcrit dans le tableau joint en annexe.



VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Invité à se prononcer,
le Conseil Municipal,

après avoir pris connaissance des différentes informations
et étudié les **Budgets Primitifs 2019,**

D É C I D E
à l'unanimité

• **de maintenir et de voter les taux suivants :**

- **Taxe d'Habitation 14,50 %**
- **Taxe Foncier Bâti 23,50 %**
- **Taxe Foncier non Bâti 53,50 %.**



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Prochaine date du Conseil Municipal : Mercredi 15 mai 2019 à 18 heures.

